

La préoccupation vis-à-vis de l'environnement a poussé la communauté internationale à impulser trois accords historiques : l'accord de Paris sur le climat, le programme de développement durable à l'horizon 2030 et la déclaration de l'ONU « Vers une planète sans pollution ».

INTERNACIONAL HISPACOLD s'engage toujours à protéger l'environnement pour lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité dans tous les secteurs d'activités, d'entreprises et d'employés, en favorisant le développement durable et l'économie circulaire, en incarnant, dans cette politique environnementale, les lignes directrices et les objectifs qui guident la gestion de l'organisation, et en certifiant son système de management environnemental selon la norme ISO 14001 depuis 2007, pour les activités suivantes :

Conception, fabrication, montage et service après-vente d'équipements de climatisation pour le transport de passagers.

Ces directives sont les suivantes :

Répondre aux exigences des clients d'HISPACOLD, en garantissant l'application constante de toutes les dispositions légales, les exigences réglementaires, locales, régionales, nationales et communautaires, ainsi que toutes celles que l'organisation souscrive en matière d'environnement.



Veiller à ce que toutes ses activités, produits et services se déroulent dans le cadre établi dans cette politique, en application de la loi et de la réglementation environnementale applicables.



Prévenir, ou tout au moins réduire, les impacts environnementaux nuisibles de ses activités, produits et services, en favorisant la conception écologique dans les nouveaux développements.



Avancer, grâce à la conception écologique, vers des produits plus durables, en remplissant l'objectif d'économie circulaire, afin d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles, en favorisant la réutilisation et le recyclage,



Maîtriser les aspects environnementaux de l'organisation comme outil pour leur prévention ou réduction.



Définir et réviser régulièrement les cibles et les objectifs environnementaux, qui développent ce qui est visé dans cette politique, dans le cadre d'une amélioration continue.



Divulguer la politique à toutes les personnes qui travaillent pour l'organisation ou en son nom, y compris les sous-traitants qui prêtent leurs services à HISPACOLD et les fournisseurs, en s'engageant en faveur de la protection de l'environnement pour prévenir la pollution, utiliser les ressources de manière durable, atténuer le changement climatique et protéger les écosystèmes ainsi que la biodiversité.

Pour diffuser correctement les politiques, que celles-ci soient disponibles de façon permanente et puissent être révisées par les parties intéressées, les moyens suivants seront mis à disposition :



Affichage sur les tableaux situés à différents endroits de l'entreprise.



Communications directes avec le personnel : débats, réunions, etc.

Site Web de l'entreprise.

Les objectifs de la politique environnementale seront révisés chaque année par la direction. Ces objectifs se concrétisent et se déploient sous forme d'objectifs spécifiques, évalués périodiquement et approuvés par la direction.



Roberto Recuerda
Direction